

Conditions Générales de Vente GEOCONNECTICS 07/02/2022 (Geoconnectics_CGV_rev5)

1.- Généralités

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

2.- Commande

Les essais, études ou tests confiés à Geoconnectics doivent impérativement faire l'objet d'une commande écrite. La commande devra comporter nécessairement les mentions suivantes : nature exacte des essais et tests à réaliser, références et normes éventuelles à respecter, dates et délais des travaux convenus, ainsi que la référence à notre devis. Les travaux ne sont entrepris qu'après réception de la commande, des échantillons afférents et de toutes informations nécessaires à la réalisation des essais. Lorsque la nature de la prestation apparaissant dans notre devis fait état du versement d'un acompte, cette dernière ne débute qu'après règlement de l'acompte et la réception de la commande attenante. La commande devant nous parvenir au plus tôt pour l'émission de la facture d'acompte. L'établissement de la commande implique l'acceptation sans réserve par le demandeur des présentes conditions générales, ainsi que des conditions particulières mentionnées dans la proposition commerciale établi pour la prestation concernée.

3 - Délais, Les délais de réalisation annoncés dans la proposition commerciale sont purement indicatifs et sans garanties. Les délais d'exécution s'entendent à partir de la date de démarrage de la prestation. Le démarrage de la prestation est subordonné à la réception des éléments nécessaires à l'exécution de la prestation (commande, échantillon(s), outillage, notice(s), manuel(s) ...), et le cas échéant du règlement de l'acompte lorsque celui est mentionné dans la proposition commerciale. En l'absence de commande, d'échantillons, voire d'acompte, Geoconnectics se réserve le droit de modifier unilatéralement les dates communiquées dans la proposition commerciale initiale. Le dépassement des délais ne donne pas à l'acheteur la faculté d'annuler la commande ou de refuser la prestation et ne peut donner lieu à retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts. La seule responsabilité de Geoconnectics est d'informer en temps opportun l'acheteur d'éventuelles difficultés d'exploitation.

4 - Prix – Conditions de paiement – Pénalités : Les prix sont stipulés hors taxes. Un ou plusieurs acomptes peuvent être demandés. La facture est envoyée de manière dématérialisée et est conforme à la réglementation en vigueur. Sauf stipulation contraire, les prestations et marchandises sont payables à 30 jours nets de la date d'émission de la facture. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles. Tout frais supplémentaires non prévus par la proposition commerciale ou commande, comme les frais de livraison, les droits de douanes et autres taxes complémentaires seront refacturés à l'acheteur. Les résultats d'essais d'expertise, de calcul et tout autre matériels ou prestations restés impayés par l'acheteur à la date d'échéance des factures émises demeurent la propriété de Geoconnectics et peuvent le cas échéant, à la première demande de Geoconnectics, faire l'objet d'une restitution intégrale.

5 - Résultats, rapport d'essai et d'expertise, et autres travaux effectués

Les fiches de résultats, éventuellement envoyées avant le rapport d'essai, d'expertise ou de simulation ne sont envoyées qu'à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de Geoconnectics. Geoconnectics ne reconnaît aucune reproduction totale ou partielle du rapport d'essais fourni, les résultats annoncés étant à considérer dans leur contexte et dans leur intégralité. Geoconnectics ne reconnaît que les rapports d'essais, les rapports d'expertise et les rapports de simulation émis au format de fichier électronique pdf et certifié par une signature électronique, avant la transmission à l'acheteur. En cas de litige, seuls les rapports d'essais, rapports d'expertise ou les rapports de simulation au format de fichier électronique pdf, certifié par signature électronique font foi. Seule la partie du rapport rédigée en langue française fait foi. Les rapports d'essais d'expertise, ou de simulation ne peuvent être réémis uniquement pour corriger des erreurs ou pour y inclure des données omises disponibles au moment de la prestation. Toutes autres demandes n'entrent pas dans ce cadre. Les rapports ainsi révisés portent un suffixe de révision ainsi que l'objet de la révision, ils annulent et remplacent les anciens rapports qui sont à détruire. En aucun cas Geoconnectics ne sera tenu responsable de l'utilisation de la version approuvée du rapport. Lorsqu'une déclaration de conformité est émise, les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les résultats d'essais. Les rapports d'essais d'expertise et de simulation émis par Geoconnectics, attestent uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis à l'essai, à l'examen, à l'expertise, ou au calcul. Ils ne constituent en rien une garantie de la conformité du lot de production ou une certification. La reproduction de ces documents n'est autorisée que dans leur format intégral après accord écrit de Geoconnectics. Toute reproduction même partielle est interdite. Geoconnectics décline toute responsabilité en cas de reproduction non conforme. Les résultats sont la propriété du demandeur dont l'utilisation et l'usage sont placés sous sa seule responsabilité. Le rapport émis demeure la propriété de Geoconnectics jusqu'au paiement.

Dans le cas où les rapports sont émis sous accréditation COFRAC, l'utilisation ou le réemploi du logo COFRAC, par le client destinataire du rapport, est interdit.

6.- Annulation - Modification

Nous n'acceptons en aucun cas l'annulation d'une commande en cours d'exécution ou le consentement d'un rabais sur le montant de la facture, que si le principe en a été expressément accepté au préalable. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier la résolution de la vente et de donner lieu à retenues, pénalités, compensation ou dommage et intérêts. Si nous étions amenés, à titre exceptionnel à accepter un délai de livraison impératif, le retard dans la livraison ne pourrait donner lieu à pénalité que si le principe en a été expressément accepté au préalable. Pour toute prestation totalement ou partiellement annulée et/ou dont les dates d'exécution ont été modifiées, Geoconnectics se réserve le droit d'établir une facture atteignant jusqu'à 50% du montant correspondant au fait générateur à titre de compensation.

7.- Exécution de la prestation

Les prestations sont exécutées conformément à notre proposition commerciale. Toute modification demandée par le l'acheteur en cours d'exécution doit faire l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Par ailleurs, toute modification décidée en cours d'exécution fait novation pour le prix et pour le délai indiqué dans la proposition commerciale

8.- Sous-traitance

Sauf convention contraire expresse, Geoconnectics est autorisé après en avoir préalablement averti l'acheteur, à recourir aux services de tiers pour exécuter la commande de l'acheteur.

9.- Envoi et réexpédition du matériel

Geoconnectics se réserve le droit de refuser la réception et la réexpédition des matériels ou matières dont la manutention, en raison du conditionnement, lui paraîtrait présenter un risque d'endommagement ou d'atteinte à la sécurité des personnes. En aucun cas le franco de port est consenti. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Pour les prestations à réaliser dans nos locaux, les matériels ou matières lorsqu'ils ne sont pas apportés le jour de la prestation par l'acheteur doivent être adressés franco de port, de droits de douanes ou de tout autre taxe, ceci aux risques et périls du l'acheteur ou du transporteur qu'il mandate, et remis avec un bordereau les désignant d'une manière précise. Les échantillons en possession de Geoconnectics sont conservés trois mois à compter de la date de fin de l'exécution des travaux mentionnée dans le rapport électronique transmis. Pendant cette période, et seulement suite à la demande expresse du l'acheteur, ils peuvent être repris par ce dernier, ou lui être réexpédiés à ses frais. Passé cette période de trois mois, les échantillons ne sont plus récupérables et Geoconnectics en dispose pour destruction.

La réexpédition sera effectuée par Geoconnectics à la demande explicite de l'acheteur par le transporteur de son choix dans la semaine suivant la fin de la prestation, à ses frais et à ses risques et périls. Ceci sous réserve que les matériels ne présentent aucun danger pour l'environnement ou pour la sécurité des personnes. Le reconditionnement des matériels ou matières est de la responsabilité du l'acheteur. Il se fera moyen des mêmes emballages reçus par Geoconnectics lors de leur réception.

10 - Destruction du matériel non repris

Passé un délai de trois mois à compter de la date de fin de la prestation mentionnée dans le rapport électronique transmis, Geoconnectics est en droit de faire procéder à la destruction des matériels ou matières confiés par l'acheteur et d'émettre une facture complémentaire du montant des dépenses occasionnées par cette intervention. Si l'acheteur souhaite par demande écrite prolonger la durée de stockage au-delà des 3 mois convenus, les frais d'entreposage feront l'objet d'une facture d'entreposage.

11. Responsabilités – assurance

Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et les risques liés au transport et à la manutention des biens confiés à Geoconnectics. Aucune pénalité pour retard de livraison ne sera acceptée par Geoconnectics

12 - Matériels confiés, entreposés dans nos locaux

Sous réserve de ce qui précède et sauf faute du l'acheteur, vice propre des matériels confiés, force majeure, Geoconnectics assume la responsabilité pouvant lui incomber en cas de perte, vol ou dommage de toute nature survenant aux matériels confiés avant ou après les essais proprement dits alors que les dits matériels se trouvent sous sa garde. Cette garantie est toutefois limitée à un capital de 500 euros en cas d'absence de déclaration de valeur.

13 - Assurance Complémentaire

A la demande de l'acheteur la déclaration de valeur est reportée dans la commande et correspond à un poste assurance dont le montant correspond à deux pourcent (2%) de la valeur déclarée à prendre en considération pour les matériels confiés. En l'absence de déclaration de valeur dans la commande ou en cas de dommage survenant aux biens confiés à une date antérieure à la réception de la commande, les biens confiés à Geoconnectics sont réputés avoir une valeur au maximum égale à 500 euros.

14 – Confidentialité et impartialité

Le personnel de Geoconnectics est tenu à l'observance rigoureuse du secret professionnel. Les éléments communiqués par l'acheteur seront reçus par Geoconnectics et donc traités comme des informations confidentielles ne pouvant être divulguées ou communiquées à des tiers sans l'accord express de l'acheteur. Les rapports, études, plans, dessins prototypes et documents remis ou envoyés par Geoconnectics demeurent notre propriété ; ils ne peuvent être communiqués à des tiers par l'acheteur sans notre autorisation écrite sous quel que motif que ce soit. Geoconnectics garantit à ses clients son impartialité en matière de conflit d'intérêt de son personnel, d'interactions entre ses activités et de relations structurelles de son fonctionnement. Geoconnectics ne tolérera aucune pression impactant les résultats d'essais émanant de ses clients et fournisseurs et ce sous quelles que formes que ce soient.

15 -. Réclamation

GEOCONNECTICS 202 rue Ile Napoléon - 68400 RIEDISHEIM
tel : 03 89 45 70 11 -

Société à responsabilité limitée (SARL) - Capital de 24 210 € - SIRET : 432 620 300 - NAF-APE: 7120B - RCS/RM: MULHOUSE - Num. TVA: FR39432620300

Conditions Générales de Vente GEOCONNECTICS 07/02/2022 (Geoconnectics_CGV_rev5)

Au cas où d'éventuelles réclamations seraient à formuler, celles-ci seraient faites par écrit et adressées à Geoconnectics. La procédure de réclamations est disponible sur notre site internet <https://www.geoconnectics.com/qualite/>. Les réclamations ne peuvent être prises en considération que si elles sont faites au plus tard dans les 8 jours qui suivent la réception du rapport d'essai. Cette demande doit être écrite et adressée à notre service qualité pour traitement et affectation d'un numéro de retour auprès de la société.

16 - Conditions de règlement

Les prix sont stipulés hors taxes ; leur nature (ferme ou révisable), leur montant sont précisés dans les conditions particulières de la proposition commerciale. Un ou plusieurs acomptes faisant l'objet d'une facture peuvent être demandés. Sauf stipulation contraire, les prestations et marchandises sont payables à 30 jours de la date de la facture. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles. De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculé par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées avec le taux de la banque centrale européenne majoré de 10 points conformément à la législation en vigueur auxquelles s'ajoutera de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40€.

17- Juridictions

De convention expresse, le droit français s'applique et le Tribunal de Commerce de Mulhouse, à l'exclusion de tous autres, est seul compétent pour toute contestation relative à l'exécution des commandes et pour tout différend quelconque relatif à l'interprétation des présentes conditions générales, cela nonobstant des clauses contraires du l'acheteur. Le seul fait de nous avoir passé commande valant adhésion de la part du l'acheteur à la présente clause attributive de juridiction et renonciation s'il y a lieu, à ses propres clauses et conditions générales quelles qu'elles soient.